



Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 25 Février 2025 à 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF
Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

1) Convention de mise à disposition « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du projet de convention de mise à disposition de biens de la commune au bénéfice de Metz Métropole pour l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Le conseil municipal, après délibération,

- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Délibération : adoptée

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

2) Terrain communal au Lanceumont (rapporteur P. MANZANO)

Cette délibération complète la délibération n°37 du 23 avril 2024 autorisant monsieur le Maire à engager la procédure de vente d'un terrain communal

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Vu l'article L 3211-14 du code général des propriétés des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales et autres ;

Vu l'autorisation de division foncière DP 57 454 24 Y 0039 accordée le 09/12/2024 ;

Vu le PV d'arpentage de la parcelle communale section 37 n° 342 ;

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à procéder à la vente du terrain communal section 37 parcelle 342 situé dans le lotissement Les Grandes Tournailles au Lanceumont.
- Décide de fixer le prix de la vente de ce terrain non viabilisé à 130 000 €.
- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents y afférents.

Délibération : adoptée

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

3) Programmation de l'opération « Aménagement d'un périscolaire et amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont » (rapporteur P. MANZANO)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le programme d'aménagement d'un périscolaire et l'amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont.

Ce projet prévoit :

- l'aménagement d'un périscolaire au sein de la salle polyvalente en transformant l'aile Ouest actuellement réservées aux vestiaires du terrain de football devenus aujourd'hui non utilisés
- l'amélioration énergétique de la salle polyvalente en reconsidérant notamment les sources d'énergies et en renforçant l'isolation thermique
- la reprise partielle de la maçonnerie
- la reprise partielle de la charpente

Le conseil municipal, après délibération,

- Approuve le programme d'aménagement d'un périscolaire et amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

4) Subventions de l'opération « Aménagement d'un périscolaire et amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont » (rapporteur P. MANZANO)

Concernant l'opération « Aménagement d'un périscolaire et amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont », Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de déposer des demandes de subventions auprès de différents organismes : Fonds vert pour l'Eurométropole de Metz, Ambition Moselle pour le Département, DETR/ DSIL pour l'Etat, la Région Grand Est et le FEDER.

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de différents organismes : Fonds vert pour l'Eurométropole de Metz, Ambition Moselle pour le Département, DETR/ DSIL pour l'Etat ; la Région Grand Est et le FEDER
- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents y afférents.

Délibération : adoptée

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

5) Tarifs cimetière (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal, après délibération,

- Décide d'appliquer à compter de l'année 2025 les tarifs suivants à savoir :
 - Case de columbarium et concession trentenaire : 1 500 €
 - Renouvellement concession trentenaire pour 1 case : 165 €
 - Concession trentenaire et renouvellement pour une tombe de 2 personnes : 165 €
 - Concession trentenaire et renouvellement pour une tombe de 4 personnes : 330 €

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0

6) Don : soutien à Aurélie MATHIOT et sa famille (rapporteur P. MANZANO)

Suite au drame qui a frappé Madame Aurélie MATHIOT, agent de l'Eurométropole de Metz, le conseil municipal propose d'apporter une aide financière exceptionnelle à la famille d'un montant de 1 220 €.

Le conseil municipal, après délibération,

- Autorise monsieur le Maire à apporter une aide financière exceptionnelle 1 220 € à la famille MATHIOT.

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0

7) Convention AGURAM (rapporteur F. PIERRON)

François PIERRON, 3^{ème} adjoint au Maire présente aux conseillers municipaux la note de cadrage de l'AGURAM dont l'objectif consistera à accompagner la commune de Mécleuves dans une étude de prospective territoriale et à définir les perspectives à horizon de 10 ou 15 ans en matière de développement, d'aménagement et d'urbanisme.

Monsieur le Maire, membre du conseil d'administration de l'AGURAM est sorti de la salle de délibération et n'a pas participé au vote.

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention avec l'AGURAM pour un montant de 8 000 €
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée
Vote Pour : 11
Vote Contre : 0
Abstention : 4

8) Devis entretien des espaces verts (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société L'Entreprise des Talents d'un montant de 4 282.50 € H.T pour le fauchage des entrées des villages de Mécleuves-Lanceumont-Frontigny.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société L'Entreprise des Talents d'un montant de 4 282.50 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

9) Devis de pose de trois luminaires (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société UEM d'un montant de 543.15 € H.T concernant la pose de 3 luminaires à la salle polyvalente du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société UEM d'un montant de 543.15 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

10) Modification règlement coupes de bois (rapporteur P. MANZANO)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a, en date du 21 février 2025, pris un arrêté municipal interdisant l'accès au Bois des Héritiers du 24 février au 30 avril 2025 à tous les véhicules motorisés et non-motorisés (sauf exploitants agricoles et personnes autorisées).

Le conseil municipal, après délibération :

- Approuve l'interdiction de l'accès au Bois des Héritiers du 24 février au 30 avril 2025 à tous les véhicules motorisés et non-motorisés (sauf exploitants agricoles et personnes autorisées).

Délibération : adoptée

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

11) Subvention bibliothèque (rapporteuse E. CABIROL)

Madame Eliane CABIROL, adjoint au Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'être subventionné par le Conseil Départemental pour la mise à niveau de la collection de la bibliothèque municipale.

Elle propose ainsi de déposer un dossier pour une subvention forfaitaire de 1.000 €, la commune s'engageant à inscrire au budget primitif la dépense s'y rapportant et à acheter les livres listés dans le dossier.

La commune s'engage à verser 1 € par habitant soit 1 220 € pour l'acquisition de documents.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix,

- Accepte la proposition et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour solliciter cette aide financière.

Délibération : adoptée

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

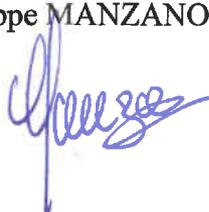
Abstention : 0

Rappel des délibérations

<i>N° délibération</i>	<i>Vote</i>	<i>Objet</i>
1	Adoptée	Convention de mise à disposition « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »
2	Adoptée	Terrain communal au Lanceumont
3	Adoptée	Programmation de l'opération « Aménagement d'un périscolaire et amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont »
4	Adoptée	Subventions de l'opération « Aménagement d'un périscolaire et amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont »
5	Adoptée	Tarifs cimetièrre
6	Adoptée	Don : soutien à Aurélie MATHIOT et sa famille
7	Adoptée	Convention AGURAM
8	Adoptée	Devis entretien des espaces verts
9	Adoptée	Devis de pose de trois luminaires
10	Adoptée	Modification règlement coupes de bois
11	Adoptée	Subvention bibliothèque

Le Maire,

Philippe MANZANO



La secrétaire de séance

Marie LE BIGOT

